



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ  
Bureau des collectivités territoriales et des élections

**A AFFICHER DES RECEPTION**

**NE PAS RETIRER AVANT  
LE 16 OCTOBRE 2024**

Commune de ..... PEIPIN .....

## ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

### AVIS DE DEPÔT DES LISTES PROVISOIRES

#### des électeurs inscrits à titre individuel

Les listes électorales provisoires des électeurs inscrits à titre individuel dans la commune pour voter aux élections 2025 à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et à la chambre d'agriculture régionale sont tenues à la disposition du public à l'adresse suivante :

Adresse : Mairie - 4 Rue des Ecoles 04200 Peipin  
Téléphone : 0492 624417  
horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h - 12h - 13h30 - 17h30  
et le vendredi de 9h à 12h.

Jusqu'au 16 octobre 2024.

- Toute personne ne figurant sur aucune liste électorale peut demander son inscription à la commission d'établissement des listes électorales en joignant les justificatifs prévus par les articles R. 511-8 et R. 511-9 22 du code rural et de la pêche maritime, correspondant au collège où elle désire être inscrite.
- Tout électeur inscrit peut demander l'inscription d'une personne indûment omise.

La demande d'inscription doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la commission d'établissement des listes électorales adressée à

**Commission d'établissement des listes électorales  
Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence  
66, boulevard Gassendi  
CS90117  
04995 Digne-les-Bains Cedex 9**

Fait à Peipin

Le 11/10/2024

Le Maire,

(cachet de la mairie)

*[Signature]*

